

Le vingt octobre deux mil dix-sept, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 13 octobre deux mil dix-sept, se sont réunis à la Mairie de SAINT JOUIN DE MARNES sous la Présidence de M. Michel CLAIRAND, Maire.

**Présents** : Mrs Michel CLAIRAND, J Claude LETOURNEUR, Bernard RIDOUARD, Serge BUREAU, Guillaume LAVEAU, Bernard LAUZIER, Christian GOUDEAU  
Mmes Viviane MANKTELOW, Françoise HULLIN

**Absent** : Monsieur Eric HAFFNER

**Absents excusés** : Mme C LEVASSEUR, M. J DEVASLES

**Procurations** : Mme Cécile LEVASSEUR a donné procuration à Mr Bernard LAUZIER.  
Mr Julien DEVASLES a donné procuration à Mr Michel CLAIRAND.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Guillaume LAVEAU.

**Signature du procès-verbal du 29 Septembre 2017.**

#### **DELIBERATION 2017-10-464**

#### **OPERATION D AMELIORATION DE L HABITAT – DEFINITION ET CONTENU – VALIDATION DU PLAN COMMUNAL - PLAN D ACTION ET MISE EN PLACE – INFORMATION PUBLIQUE ENGAGEMENT PROGRAMME DE LA COLLECTIVITE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 10 mars 2017 concernant ce dossier.

Il présente la carte du projet et précise que 6 à 8 propriétaires seraient concernés ; que le périmètre est déterminé et sera recentré sur le bourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le dossier ;
- Approuve le nouveau périmètre présenté ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

#### **DELIBERATION 2017-10-465**

#### **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES BATIMENTS POUR LA CREATION D UN CAFE/RESTAURANT ET D UN LIEU DE VENTE DE PRODUITS LOCAUX.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au regard de l'instruction des dossiers, il nous faut présenter des dossiers séparés.

Il est proposé de différer le dossier point de vente des produits locaux.

La demande de subvention auprès du FISAC est à déposer pour le 27 octobre 2017.

Celle du FEADER pour le 30 novembre 2017.

Une demande sera également déposée à la Communauté de Communes du Pays Thouarsais et au Conseil Départemental.

Cette orientation est retenue à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Pour le plan d'aménagement du CAFE / RESTAURANT / EPICERIE / SERVICES A LA POPULATION  
6 rue du Plessis de Paumard :

Dépenses :

- Achat des murs commerciaux	€	37 000,-	
- Frais notariés (partie commerciale)	€	1 850,-	
- Travaux (partie commerciale)	€	225 900,-	
- Honoraires d'architecte (partie commerciale)	€	21 850,-	
- Frais divers	€	11 250,-	
- <b>Soit un total de</b>			<b>€ 297 850,-</b>

Plan de financement escompté :

- Etat par le FISAC	€	59 570,-	
- Département	€	20 000,-	
- L'Europe par le FEADER	€	148 700,-	
- La Cnauté de Cnes du Thouarsais	€	10 000,-	
- La Commune			
o Auto financement	€	9 580,-	
o Emprunt	€	50 000,-	
- <b>Soit un total de</b>			<b>€ 297 850,-</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **11 membres présents et représentés se sont exprimés : pour 10 et Contre 1** valide :

- le montant des travaux ;
- le montant des frais divers engagés en frais généraux ;
- le plan de financement présenté par Monsieur le Maire ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### **DELIBERATION 2017-10-466**

#### **CONCESSIONS FUNERAIRES EN ETAT D'ABANDON**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, qu'il a été constaté à plusieurs reprises que certaines concessions ne faisaient plus l'objet d'entretien par les familles.

Considérant que cette situation décèle un manque à l'engagement souscrit par les attributaires des concessions, en leurs noms et aux noms de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et, qu'elles sont en outre nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte d'entamer une procédure de reprise de ces concessions, et, décide, selon les articles du CGCT de procéder à la constatation de l'état d'abandon des concessions dont la liste est ci-dessous.

Les familles concernées seront convoquées ultérieurement pour constater l'état d'abandon.

PLAN	N° Conc.	Concessionnaire	Superficie
C2920	413	Mme MAUPETIT née HERBERE Yvonne	2M2
C3000	241	Mme GIRET née RAVAILLEAU Marie	4m2
C3020	358	Mme BONHOMME née GUIBERT Angèle	2M2
C3080	229	Mme GIRET née BOUSSEAU Alexandrine	2M2
C3120	200	Mme ROGER née BERNOLIN Marie	2M2
C3170	318	Mr PLUMEREAU Alphonse	4M2
C3180	262	Mr POIRAUT Jean	2M2
C3200	220	Mr GUILLEMOT Roger	2M2
C3200Bis	213	Mme GUILLEMOT Renée	2M2
C3240	237	Mme NASLIS née JOUNEAU Augustine	4M2
C3250	Conc. ?	Mme MENOUX née PASCAULT Jeanne	2M2
C3260	Conc. ?	Mme MARTIN née LABAT Antonia	2M2
C3270	290	Mr GAGNIEUR Emile	M2
C3280	233	Mr GAGNIEUR Emile	4M2
C3290	140	Mr BOURDIER Joseph	4M2
C3330	Conc ?	Sans Nom	2M2
C3330Bis	Conc ?	Sans Nom	2M2
C3380	Conc. ?	Mr MARINI Guisepe	2M2
C3480	Conc. ?	Sans Nom	2M2
C3490	177	Mme CHERBONNEAU Hermina	2M2
C3500	425	Mme GALE née GARRAUD	2M2
C3540	Conc. ?	Sans Nom	2M2
D3900	1-104-145	Mme GOT née BOURRRY Esther	15M2

Le Conseil Municipal – à l’unanimité – donne son accord et autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de reprise de ces concessions.

### **DELIBERATION 2017-10-467**

#### **DROIT DE PLAÇAGE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société OUTILLAGE DE SAINT ETIENNE domiciliée Parc des Essarts 42162 ANDREZIEUX BOUTHEON Cedex a demandé une autorisation de stationnement pour vente d’outillage – en date du 3 décembre 2017 –

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord et précise que la Société devra s’acquitter d’une redevance d’occupation du domaine public de 30 €.

### **DELIBERATION 2017-10-468**

#### **ACHAT DU BATIMENT APPARTENANT A L’ASSOCIATION DIOCESAINE SITUE 5 ROUTE DE POITIERS A SAINT JOUIN DE MARNES**

Monsieur le Maire fait part de la lettre du 17.03.2017 de L’Association Diocésaine de POITIERS domicilié 1 place sainte Croix - 86045 POITIERS CEDEX par laquelle elle accepte de vendre le bâtiment (dépendance située 5 Route de Poitiers à SAINT JOUIN DE MARNES, d’une superficie de 55 ca, cadastrée AD1).

Monsieur le Maire précise que ce bâtiment est cédé – dans l'état - à l'euro symbolique et que les frais d'actes notariés seront à la charge du vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cet achat dans l'état pour l'euro symbolique et autorise le maire à signer l'acte avec l'étude notarial de Me Louis CAGNIART, Me Christel ROY à d'Airvault (DEUX-SEVRES).

#### **DELIBERATION 2017-10-469**

#### **MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP (IFSE et CIA)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la délibération relative à la mise en place du régime indemnitaire en tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Le Conseil Municipal donne son accord sur la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire – mais devant la complexité de ce dossier – Monsieur le Maire propose que ce sujet soit revu pour chaque agent - lors d'un prochain Conseil Municipal en 2018.

#### **DELIBERATION 2017-10-470**

#### **Ouverture de crédits**

#### **INTEGRATION COMPTABLES DES ETUDES INSCRITES AU 2031**

Monsieur le Maire présente les écritures d'intégration comptables des études dont les travaux ont été réalisés, à savoir :

<b><u>IR</u></b>			<b><u>ID</u></b>	
041/20/2031/A233	PAVE	800.60 €	041/21/2151/Op68/Act57	800.60 €
041/20/2031/A89	Am. Cloîtres	2 206.24 €	041/21/21318/Op /Act47	2 206.24 €
041/20/2031/A2031/A221	ETI	3 468.40 €	04/21/2151/Op68/Act47	3 468.40 €
041/20/2031/A221	J.FALIGANT	7 305.19 €	04/21/2151/Op68/Act47	7 305.19 €
041/20/2031/A221	QualiConsult	2 185.88 €	04/21/2151/Op68/Act47	2 185.88 €
041/20/2031/A150	Burgeap	5 030.38 €	04/2113/Sans Op/A164	5 030.38 €
		-----		-----
		<b>20 996.69 €</b>		<b>20 996.69 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal – à l'unanimité - autorisent cette ouverture de crédits.

M. CLAIRAND Maire	JC LETOURNEUR	C. LEVASSEUR Absente excusée	B.RIDOUARD
F. HULLIN	V. MANKTELOW	S. BUREAU	G. LAVEAU
LAUZIER	E. HAFFNER Absent	C. GOUDEAU	J. DEVASLES Absent excusé